

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES  
LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2024

**DELIBERATIONS**

*Date d'enregistrement des délibérations au contrôle de légalité : 26 février 2024*

**Délibération 5** – Acquisition des parcelles AE 73, 74 et 75

Délibération adoptée à l'unanimité

**Délibération 6** – Signature convention droits d'eau source des Ayettes à Pinsot

Délibération adoptée à l'unanimité

**Délibération 7** – signature convention pour la gestion durable de la population féline sur la commune du Haut-Bréda

Délibération adoptée à l'unanimité

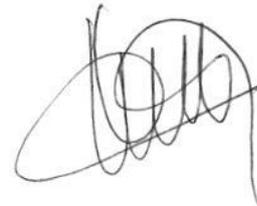
La secrétaire de séance

Valentine HARRY



La Présidente de séance

Le Maire, Sandrine THILLY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le 23 février à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, proclamé par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 mars 2020, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de La Ferrière Le Haut-Bréda sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Présents : 10**

**Votants : 14**

**Absents : 4**

**Date d'affichage : 16/02/2024**

**Date de convocation : 16/02/2024**

**Présents :** COHARD Alexandra, FOURNIER Alain, GUIDETTI Marie-Alice, HARY Valentine, JOYEUX Eric, JUTTEN Christian, LEVET Jean-Michel, RAFFA Fabrice, SEUX Jean-Louis, THILLY Sandrine.

**Absents :** BUKIET Anne (pouvoir à THILLY Sandrine), GALLO Serge (pouvoir à FOURNIER Alain), OBRELSKA Thierry (pouvoir à JOYEUX Eric), REYMOND Christian (pouvoir à LEVET Jean-Michel)

**Secrétaire de séance :** HARY Valentine

**n°2024.02.05**

**Acquisition de parcelles AE 73, 74 et 75**

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le projet d'aménagement d'un parcours découverte « zen », la commune souhaite faire l'acquisition des parcelles AE 73 d'une surface de 1020 m<sup>2</sup>, AE 74 d'une surface de 6160 m<sup>2</sup> et AE 75 d'une surface de 6315 m<sup>2</sup> située à Encolet à La Ferrière Le Haut-Bréda. Lesdites parcelles appartenant à madame Laurence EMANUEL et à monsieur Gérard BAROZ.

Madame le maire propose d'acheter les parcelles pour 1,30 le mètre carré.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'acquérir ces trois parcelles AE 73 (1020m<sup>2</sup>), AE 74 (6160 m<sup>2</sup>) et AE 75 (6315 m<sup>2</sup>) pour la somme de 17 543.50 euros (13495 m<sup>2</sup> X 1.30 €).**
- **Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cet achat et à signer tous documents à cet effet.**

**La présente délibération sera exécutoire après réception par la préfecture de l'Isère**

**Délibération n°2024.02.06**

**Signature d'une convention pour des droits d'eaux sur la source des Ayettes à Pinsot Le Haut-Bréda**

Madame le Maire informe le conseil municipal du Haut-Bréda qu'il convient de signer une convention entre la commune du Haut-Bréda, assistée par l'Office National des Forêts, et monsieur Pierre BOUCHET domicilié 2045 route des Ayettes Pinsot 38580 relative à l'occupation de terrain pour un captage de source aux Ayettes à Pinsot.

La présente convention a pour objet d'autoriser le bénéficiaire à capter la source des Ayettes sise en parcelle G de la forêt communale de Pinsot et en parcelle cadastrale OA 1 d'une contenance de 33 ha et 86 ca étant donné que la Communauté de Communes du Grésivaudan en charge de la gestion de l'eau n'envisage pas de raccorder ces deux maisons à l'eau communale (distance trop importante par rapport au raccordement existant).

L'eau captée sera utilisée, exclusivement dans le but d'approvisionner deux maisons situées en parcelles cadastrales OA 28 et OA 9. De plus, l'eau captée par le bénéficiaire ne pourra en aucun cas être partagée avec un tiers ainsi que son déversoir.

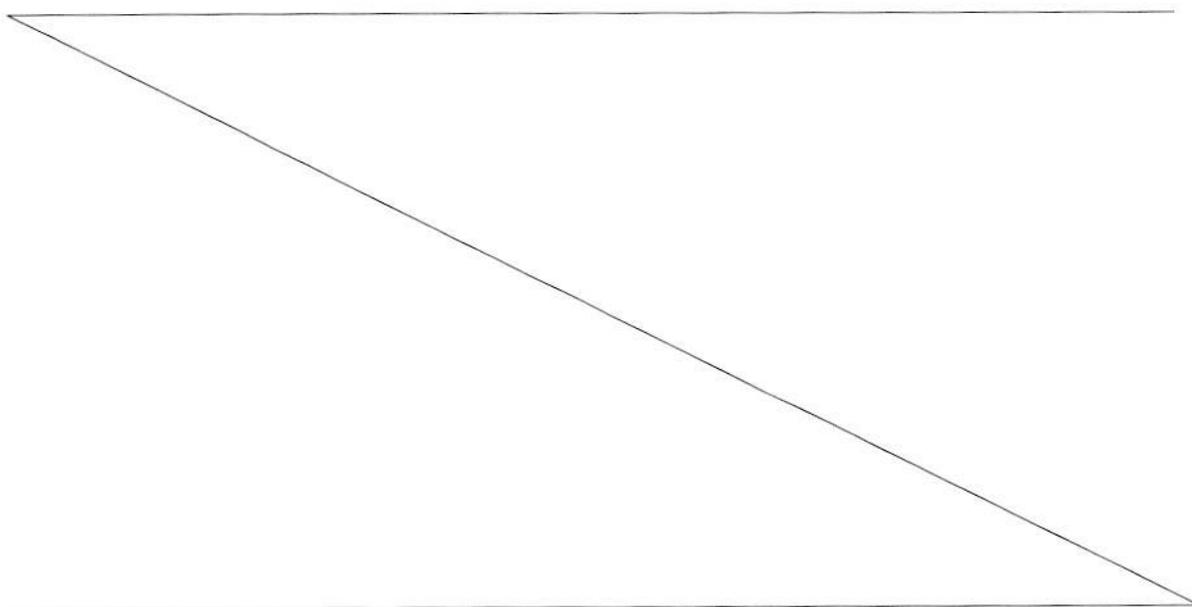
La présente convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, elle est conclue pour une durée de vingt ans. Elle expirera donc le 1<sup>er</sup> février 2044.

Cette convention est accordée à titre gratuit.

En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'autoriser le maire à signer cette convention jointe à la présente délibération**

**La présente délibération sera exécutoire après réception par la préfecture de l'Isère**



Le Haut-Bréda - séance du 23 février 2024

Délibération n°2024.02.07

**Signature d'une convention pour la gestion durable de la population féline du Haut-Bréda**

Madame le Maire informe le conseil municipal du Haut-Bréda qu'il convient de signer une convention entre la commune du Haut-Bréda et l'Association Patt'Chatmama 605 route de Montarmand La Ferrière 38580 LE HAUT-BREDA pour la « protection animale » en venant en aide aux chats libres, abandonnés, maltraités ou confiés à l'association.

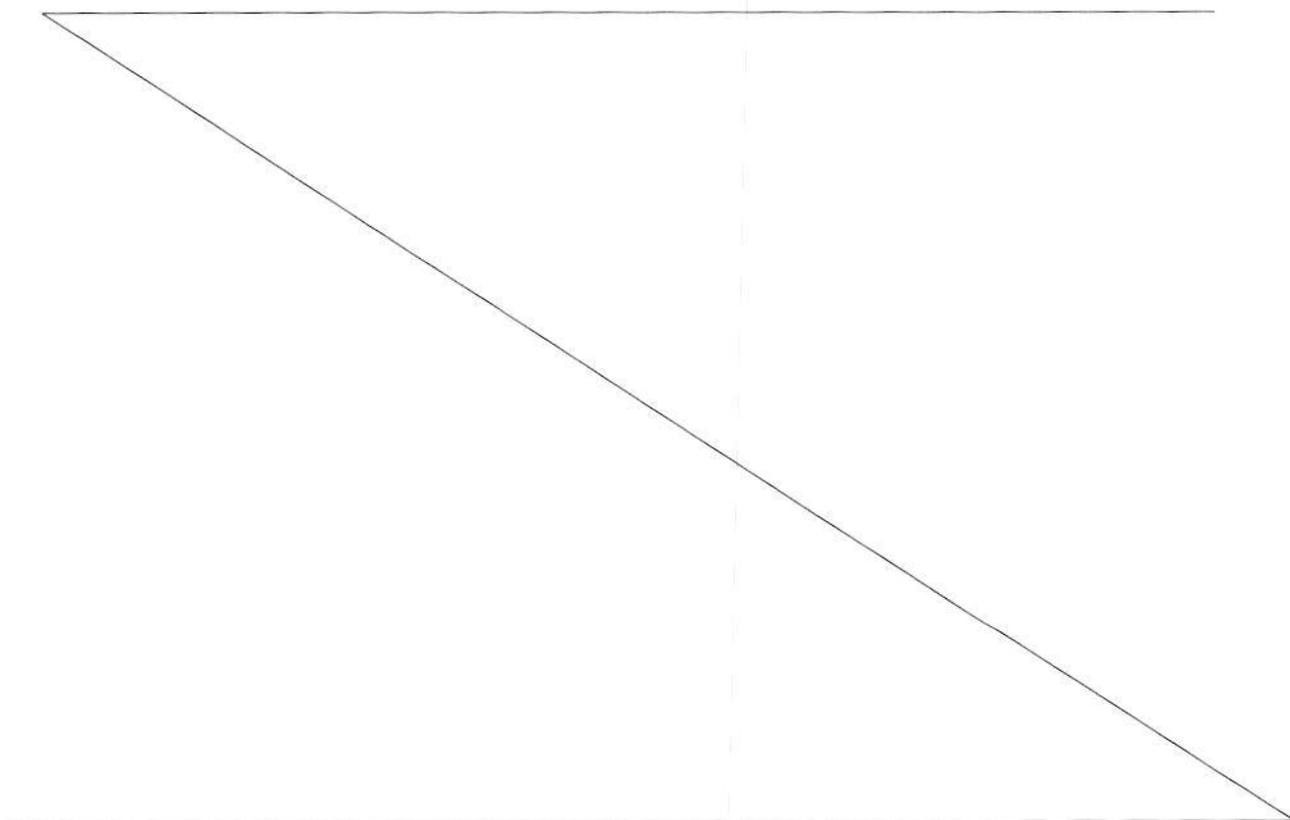
La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en place d'un partenariat entre l'Association Patt'Chatmama et la commune afin d'œuvrer pour la gestion durable de la population féline sur la commune du Haut-Bréda.

La présente convention prendra effet à la date de sa signature et ce jusqu'au 31 décembre 2024. Elle ne sera pas reconduite tacitement mais révisée et validée à nouveau pour un an.

En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'autoriser le maire à signer cette convention jointe à la présente délibération**

**La présente délibération sera exécutoire après réception par la préfecture de l'Isère**

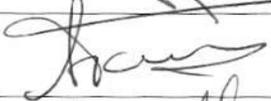
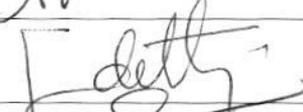
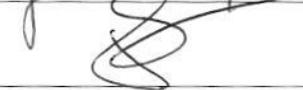
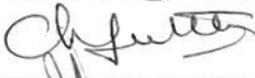


## FEUILLET DE CLOTURE Séance du 23 février 2024

- 2024.02.05 : Acquisition des parcelles AE 73,74 et 75
- 2024.02.06 : Signature convention droit d'eau source des Ayettes à Pinsot
- 2024.02.07 : signature convention pour la gestion durable de la population féline sur la commune du Haut-Bréda

*Fait et délibéré le 23 février 2024 et ont signé les membres présents*

Tableau des signatures des membres présents :

Membres présents	Fonction	Signature
THILLY Sandrine	Maire	
COHARD Alexandra	Adjointe	
JOYEUX Eric	Adjoint	
LEVET Jean-Michel	Adjoint	
FOURNIER Alain	Conseiller municipal	
GUIDETTI Marie-Alice	Conseillère municipale	
HARY Valentine	Conseillère municipale	
JUTTEN Christian	Conseiller municipal	
RAFFA Fabrice	Conseiller municipal	
SEUX Jean-Louis	Conseiller municipal	